



10 quai de la Loire
75019 Paris
www.label-coexist.org

Paris, le 29 mars 2021

Communiqué de presse

Le 30 septembre 2020, le Label COEXIST – Cohabitation intergénérationnelle solidaire était lancé. Ce label a pour ambition de valoriser la démarche qualité et la déontologie des structures qui agissent en faveur de l’habitat partagé. Il permet de favoriser la confiance des seniors, des jeunes et des institutions. Le Pari Solidaire a reçu le Label de cohabitation intergénérationnelle solidaire COEXIST le 2 mars 2021.

Après un important travail de cadrage et d’évaluation, la Commission de labélisation a décidé d’octroyer le label à une première structure qui en a fait la demande : **Le Pari Solidaire**. Le label garantit un accompagnement sur-mesure et le respect de principes dans la mise en œuvre des solutions de cohabitation intergénérationnelle solidaire.

La Commission de labélisation est composée de quatre associations membres et de deux acteurs externes : la Mutualité Fonction Publique et l’Association 2 Visages. Klésia, la Fondation Macif et AG2R La Mondiale soutiennent financièrement la mise en place de ce dispositif.

- **Quel est le rôle du label ?**

Le label COEXIST a pour ambition de reconnaître la démarche de qualité et d’engagement des structures de cohabitation intergénérationnelle solidaire et de garantir aux bénéficiaires un accompagnement éthique et sur-mesure de leur cohabitation.

Ainsi, devenir une structure labellisée permet aux seniors, aux jeunes et à leurs proches d’être rassurés sur la qualité de l’accompagnement, notamment parce que les pratiques suivantes sont respectées :

- Chaque personne est rencontrée.
- Les binômes jeunes-seniors sont constitués selon les profils et les attentes.
- La bonne compréhension et l’acceptation du caractère solidaire du projet sont vérifiées.
- Les contreparties financières modestes sont plafonnées.
- La structure intervenant est ancrée sur le territoire et se coordonne avec ses acteurs sociaux et médicosociaux.
- La structure vérifie que les locaux sont en bon état d’usage, ne présentent aucun risque manifeste pour la sécurité physique et la santé et offrent les conditions d’hygiène et de confort exigées pour une affectation à un usage d’habitation.

- La structure coordonnant le dispositif est à but non lucratif, laïque et solidaire.

Le plafonnement des contreparties financières est fondamental à l'heure où des plateformes considèrent comme « modestes » et « solidaires » des versements effectués « à partir de 500 € ». L'objectif de ce label est aussi d'éviter un dévoiement du dispositif par des acteurs peu scrupuleux.

- **Comment devenir labellisé ?**

Le label associatif s'adresse à toutes les structures publiques ou de l'économie sociale et solidaire (ESS) mettant en œuvre la cohabitation intergénérationnelle solidaire depuis plus d'un an ou ayant au moins une expérience de 5 binômes à leur actif. Une procédure numérique est mise en place pour déposer un dossier de candidature. Une fois le dossier déposé, une commission étudie le respect du cahier des charges, et notamment les points définis dans la charte de la cohabitation intergénérationnelle solidaire.

Comme pour une certification classique, des non-conformités (bloquantes) ou des remarques (non bloquantes) peuvent être identifiées. Dans tous les cas, la commission accompagne les structures dans une logique d'amélioration continue de la qualité. C'est à ce titre, qu'un baromètre permettant de recueillir l'avis des bénéficiaires sera mis en place pour vérifier la satisfaction des jeunes et des seniors.

A propos de Cohabilis

La cohabitation intergénérationnelle solidaire dispose d'un cadre juridique et une charte a été définie par arrêté. Cependant, il n'existe pas d'agrément officiel de ce dispositif. C'est pourquoi, l'association Cohabilis a pris l'initiative, en partenariat avec d'autres acteurs de l'ESS, La Mutualité de la fonction publique et l'association 2 Visages, de lancer le 30 septembre 2020 un label associatif. Ce dernier a pour ambition de : regrouper les bonnes pratiques associatives construites depuis plus de 15 ans ; reconnaître la démarche de qualité et d'engagement des structures de cohabitation intergénérationnelle solidaire ; assurer aux bénéficiaires un accompagnement éthique et sur-mesure de leur cohabitation ; promouvoir l'esprit d'un dispositif aujourd'hui défini au plan réglementaire. AG2R La mondiale, Klésia, la CNAF et la Fondation MACIF soutiennent financièrement la création de ce label.

A propos du Pari solidaire

Association pionnière dans le logement intergénérationnel en France, Le Pari Solidaire a été créé en 2004 pour promouvoir la cohabitation intergénérationnelle solidaire entre seniors et jeunes : une solution pour prévenir l'isolement des personnes âgées et pour répondre à la difficulté de se loger pour les jeunes à Paris et en Ile de France. Avec plus de 4000 cohabitations depuis sa création, son expertise et son expérience sont des atouts pour ses adhérents.

L'association se développe par ailleurs et s'engage dans une réflexion permanente afin de proposer des projets innovants au service du rapprochement des générations à travers l'habitat. Ainsi, de nouveaux programmes sont continuellement développés et mis en place avec divers partenaires, comme les bailleurs sociaux ou les résidences autonomie des CCAS, en vue de renforcer la solidarité intergénérationnelle et sociale dans les quartiers et les résidences.

Contact : Joachim Pasquet, contact@label-coexist.org, 09 72 63 88 46